

Financière de Tubize
Société anonyme
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles
RPM Bruxelles: 0403.216.249

Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2015
PROCES - VERBAL

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur François Tesch, président du conseil d'administration.

Constitution du bureau

Le président nomme M. Marc Van Steenvoort comme secrétaire de l'assemblée et désigne Mme. Cynthia Favre d'Echallens et M. Charles-Antoine Janssen comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau. L'assemblée accepte la constitution du bureau.

Vérifications par le bureau

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

Convocations

Les avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévus par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés

- Par des annonces insérées le 20 mars 2015 dans
 - Le Moniteur belge
 - L'Echo
 - De Tijdet via le portail internet GlobeNewswire
- Par des lettres recommandées adressées le 20 mars 2015 aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire de la Société
- Sur le site internet de la Société le 20 mars 2015.

Des copies justificatives de ces envois et publications sont paraphées par les scrutateurs.

Documents mis à disposition des actionnaires

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société en date du 20 mars 2015 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 533bis, §2 du Code des Sociétés:

- Le nombre d'actions et de droits de vote à la date de la convocation
- Les comptes annuels
- Les comptes consolidés
- Le rapport de gestion
- Le rapport de rémunération
- Le rapport du commissaire sur les comptes annuels
- Le rapport du commissaire sur les comptes consolidés
- Les profils des administrateurs dont un renouvellement de leur mandat est proposé
- Le CV du nouveau représentant proposé du commissaire
- Les commentaires émanant du conseil d'administration sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée qui ne requièrent pas l'adoption d'une décision
- Les formulaires de vote par procuration.

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations par lettre recommandée.

Présences

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux articles 31 et 32 des statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés.

La liste des présences comporte l'inscription de 22 actionnaires, présents ou représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 24.791.022 actions donnant droit chacune à une voix, soit 55,65 % du capital social.

La liste des présences mentionne en outre le représentant du commissaire et les administrateurs présents. Monsieur Xavier Doyen a été invité à participer à la présente assemblée en tant que nouveau représentant proposé du commissaire.

La liste des présences a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents, par les administrateurs présents, par le commissaire et par l'invité; elle est ensuite paraphée par les scrutateurs.

Validité de la séance

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée. Compte tenu du fait qu'aucun quorum spécial n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée.

Tenue de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014

Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014

3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
4. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,48 par action
Proposition de décision: approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,48 par action
5. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014
6. Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014
7. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014
Proposition de décision: donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014
8. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014
Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014
9. Renouvellement de mandats d'administrateurs
Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Madame Evelyn du Monceau et de Messieurs Cyril Janssen et Charles-Antoine Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019
10. Renouvellement du mandat de commissaire
Proposition de décision: sur proposition du conseil d'administration, exerçant les pouvoirs d'un comité d'audit, renouveler le mandat de commissaire de Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL (N° d'entreprise 0428.837.899), dont le siège social est situé Avenue Marcel Thiry 77 boîte 4 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par Monsieur Xavier Doyen, réviseur d'entreprises, pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, et fixer la rémunération annuelle pour l'exercice de ce mandat à un montant de € 7.200 (hors TVA), ce montant pouvant être revu annuellement, à partir de l'exercice social 2016, afin de tenir compte de l'évolution de l'index des prix à la consommation
11. Clauses de changement de contrôle
Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, l'assemblée générale est seule compétente pour approuver des clauses de changement de contrôle conférant à des tiers des droits affectant le patrimoine de la Société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle. Pour cette raison, les clauses de changement de contrôle ci-après sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale.
 - Ouverture de crédit de € 185 millions
Proposition de décision: conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à KBC Bank SA de dénoncer ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 185 millions, décrite dans le contrat de crédit du 6 novembre 2014, et toutes ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition de la lettre de notification de la dénonciation ou la suspension, s'il y a modification substantielle de la structure de l'actionnariat de la Société, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de direction ou sur l'appréciation globale du risque par la banque
 - Ouverture de crédit de € 75 millions
Proposition de décision: conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à BNP Paribas Fortis SA de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 75 millions, décrite

dans le contrat de crédit du 6 novembre 2014, ou une de ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionnariat, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion (ainsi que sur les personnes chargées de l'administration et de la gestion journalière) ou sur l'appréciation globale du risque de la banque.

Examen des documents

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande à l'assemblée, qui l'accepte, de dispenser le conseil d'administration et le commissaire de la lecture de leurs rapports et à être dispensé de la lecture des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Questions

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 540 du Code des sociétés, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 16 avril 2015. Une seule question a été posée par écrit. Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour. Il est répondu à toutes les questions posées.

Délibérations - Votes

Plus personne ne demandant la parole, le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal; ce tableau est paraphé par les scrutateurs.

Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de lire le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé par l'assemblée et signé par les membres du bureau, ainsi que par les actionnaires ou mandataires qui le désirent.

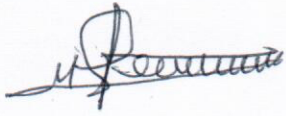
Levée de la séance

Le président lève la séance à 11:45h.

Bruxelles, le 22 avril 2015



François Tesch
Président

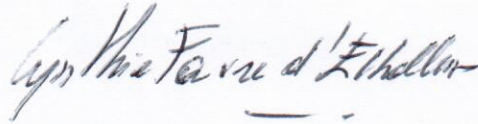


Marc Van Steenvoort
Secrétaire

Cynthia Favre d'Echallens
Scrutateur



Charles-Antoine Janssen
Scrutateur



Les actionnaires et mandataires

Annexe - Résultat des votes